

L'implémentation de l'administration électronique en Algérie en vue d'optimiser l'efficacité du service public.

The implementation of e-government in Algeria aiming to enhance the efficiency of public services.

Elhadi Louaradi ^{1*}, Ali Aouane ²

¹ Université de Tissemsilt (Algérie) ; Laboratoire d'économie moderne et de développement durable à l'Université de Tissemsilt, elhadi.louaradi@univ-tissemsilt.dz

² Université de Tissemsilt (Algérie) ; Laboratoire d'économie moderne et de développement durable à l'Université de Tissemsilt, ali.aouane@univ-tissemsilt.dz

Reçu : 06 / 06 / 2023

Accepté : 19/ 06 2023

Publié le : 30/ 06 / 2023

Résumé :

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont largement reconnues comme un puissant outil de transformation des procédures, tant dans la société en général que dans les services publics. La révolution numérique a ainsi généré des résultats encourageants en ce qui concerne la modernisation des administrations et l'amélioration des relations entre les administrations et les utilisateurs. Cependant, elle est confrontée à de nombreux obstacles et soulève également un certain nombre de défis. Ce papier met en évidence l'importance cruciale de l'administration électronique pour l'établissement d'une économie numérique, tout en soulignant le retard considérable de l'Algérie dans la numérisation de son administration publique. Cela nécessite donc une mise en œuvre diligente de réformes urgentes dans le domaine des TIC afin de combler cet écart.

Mots clés : E-administration, service public, citoyen, TIC, Algérie.

Abstract:

Information and communication technologies (ICTs) are widely recognized as powerful tools for transforming procedures, both in society and in public services. The digital revolution has thus yielded encouraging results in terms of modernizing administrations and improving relations between administrations and users. However, it faces numerous obstacles and raises a number of challenges. This paper highlights the crucial importance of e-government in establishing a digital economy while emphasizing the significant lag in digitizing Algeria's public administration. Consequently, it necessitates the diligent implementation of urgent reforms in the field of ICT to bridge this gap.

Keywords: E-administration, public service, citizen, ICT, Algeria.

* **Auteur correspondant :** Elhadi Louaradi, Email : elhadi.louaradi@univ-tissemsilt.dz

1. Introduction :

Le développement rapide et la pénétration généralisée des technologies de l'information et de la communication (TIC) permettent aux pouvoirs publics dans le monde entier d'améliorer les services publics grâce à différentes fonctionnalités de l'administration électronique (West, 2001) . Comparée aux canaux traditionnels de prestation de services et d'interaction, l'administration électronique est beaucoup plus pratique, utile et profitable ; les citoyens, les entreprises ainsi que les autres usagers de l'administration électronique bénéficient considérablement de ces services en ligne (Reddick C G, 2012). Mais l'e-administration présente une complexité qui ne caractérisait pas la plupart des projets informatiques mis en place jusqu'ici et qui découle de plusieurs facteurs. Le premier est que par essence l'e-administration va influencer fortement les structures de l'administration. Le second est qu'elle dépasse largement le cadre purement technologique en raison notamment du rapport très fort qu'elle entretient avec le citoyen en particulier et avec la société en général. Cependant, notre problématique consiste à appréhender est la suivante :

Quel est la réalité de l'introduction de l'e-administration en Algérie dans le service public ?

La présente contribution traite l'e-administration afin de déceler ces différentes notions, processus et démarche en première section. La seconde section met en lumière l'état des lieux de la mise en place de l'administration électronique en Algérie.

2. L'e-administration : un processus en quatre étapes :

Depuis l'avènement des ordinateurs, les administrations publiques ont largement adopté les technologies de l'information et de la communication (TIC). Tout comme les entreprises privées, les premières utilisations informatiques étaient axées sur l'automatisation des tâches de traitement de données en utilisant la puissance de calcul des gros ordinateurs centraux. Par la suite, l'évolution technologique a permis de passer de l'informatique de gestion aux systèmes d'information, qui sont devenus de véritables soutiens pour les activités professionnelles. Au cours de la dernière décennie, les administrations ont également adopté des technologies basées sur Internet. L'e-gouvernement (ou gouvernement électronique) ou e-administration sont des concepts apparus dans les administrations publiques vers la fin des années 80.

2.1 L'e-administration : un processus en quatre étapes

L'administration électronique, également connue sous le nom d'e-administration ou d'e-gouvernement, fait référence à l'utilisation des technologies de l'information et de la

communication (TIC) dans le fonctionnement et la prestation des services de l'administration publique. Cela implique la numérisation et l'automatisation des processus administratifs, la mise en place de systèmes d'information interconnectés, la fourniture de services en ligne aux citoyens et aux entreprises, et la promotion de la transparence et de l'efficacité dans la gestion publique. L'objectif de l'administration électronique est de simplifier les interactions entre l'administration et les utilisateurs, de réduire la bureaucratie, d'améliorer l'accessibilité des services publics et de renforcer la gouvernance numérique. L'e-gouvernement est défini par la communauté européenne comme « l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) dans les administrations publiques, associée à des changements au niveau de l'organisation et de nouvelles aptitudes du personnel. L'objectif est d'améliorer les services publics, renforcer les processus démocratiques et de soutien aux politiques publiques ». Cependant, On distingue quatre étapes dans le développement de l'administration électronique (Roux. L, 2010 p. 21) ; Ces étapes sont les phases d'information, d'interaction, de transaction et d'intégration :

- *Information* : Dans la phase d'information, il s'agit de mettre en place un site Internet à visée éditoriale et/ou informative. Quoique modeste en termes de fonctionnalités offertes aux usagers, ce premier stade évite néanmoins certains déplacements aux usagers et lève des contraintes géographiques et temporelles. Il entraîne également une homogénéisation des règles applicables. Encore très souvent, les textes juridiques font en effet l'objet d'interprétations diverses, en fonction d'instructions locales dont certaines sont contraires au droit en vigueur ;
- *Interaction* : Pour atteindre la phase d'interaction, le site Internet doit proposer des outils électroniques de communication personnalisée avec l'utilisateur (courriels en particulier) et comprendre quelques télé-services. Malgré ces apports, à ce stade de développement de l'administration électronique, la relation dématérialisée doit souvent se doubler d'un échange par un autre mode de communication. Ainsi, le recours à Internet ne suffit pas pour assurer une parfaite intercompréhension, les réponses aux courriels étant souvent jugées laconiques voire lacunaires par les usagers.
- *Transaction* : Dans la phase de transaction, des télé-procédures apparaissent sur le site Internet. La levée des contraintes géographiques et d'horaires pour l'utilisateur est renforcée puisqu'il peut désormais faire des démarches complètes en ligne. En outre, grâce aux formulaires intelligents (seuls sont affichés les champs correspondants au cas traité) et au pré-remplissage des formulaires, les télé-procédures constituent la seule solution permettant de concilier une exigence de traitement personnalisé (laquelle nécessite une connaissance fine de chaque situation personnelle) avec une simplification des démarches à effectuer. Enfin, cette étape de développement de

l'administration électronique offre l'avantage de permettre la délivrance de nouveaux services qui ne pourraient pas exister sans l'usage des TIC. Il n'est pas possible d'en faire une liste exhaustive ; citons toutefois l'exemple de l'accès direct des usagers à leurs dossiers administratifs en ligne. La transparence qui en découle, facteur de démocratie important, permet d'améliorer l'image des administrations vis-à-vis du public. En outre, en faisant baisser les demandes d'information par téléphone ou au guichet, l'accès à ces informations permet d'induire par effet indirect une meilleure qualité de la prise en charge des demandeurs, si les flux de demandes restent constants. Pour autant, les données saisies sur le site Internet ne sont pas nécessairement, à cette étape, injectées directement dans le système d'information. Les traitements de masse ne sont pas possibles. Cette phase est pourtant synonyme d'une amélioration de la qualité par une diminution des délais de traitement.

- *Intégration* : Le stade ultime de développement de l'administration électronique est appelé « phase d'intégration ». Il s'agit tout d'abord de mettre en place une organisation capable d'offrir aux usagers des services flexibles, personnalisés et de qualité en multipliant les télé-procédures. Cette étape constitue également un changement de paradigme dans la livraison du service public qui s'effectue alors en « réseau ». À titre d'exemple, un site Internet préfigure aujourd'hui comment la vie des usagers pourrait être transformée à cette étape : il s'agit de `mon.service-public.fr`. Il permet aux usagers d'accéder à un ensemble de services administratifs en ligne sans multiplier leurs identifications. Plus concrètement, dès lors que l'utilisateur a associé les services en ligne souhaités avec son compte unique `mon.service-public.fr`, il n'a plus à retenir tous les mots de passe de ses différents comptes. Il s'agit donc, en quelque sorte, d'un « guichet unique ».

2.1 Défis de l'administration électronique

Les projets relatifs aux TIC sont souvent considérés par les décideurs comme des projets purement techniques et par conséquent de faible priorité par rapport à leurs préoccupations politiques. La e-administration participe à la réussite d'une stratégie globale de changement de l'administration et de sa relation avec les citoyens, car elle a une panoplie d'atouts qui sont présentés comme suit (Christine Aïdonidis, 2007 p. 20):

- L'e-administration permet de travailler plus efficacement : Comme en témoignent de nombreux pays de l'OCDE, la performance de la gestion publique est au cœur des préoccupations des réformes de la gestion publique. Les prestations électroniques de services mises à disposition sur Internet permettent aux usagers – citoyens et entreprises – de saisir leurs données, de les contrôler et de les transmettre à

l'administration. Ce canal est source de gain de productivité et la qualité des données s'en trouve améliorée. Au sein de l'administration, l'efficacité sera accrue en réduisant les multiples collectes de la même information auprès du même usager. Les progrès à faire dans ce domaine relèvent du partage des données au sein de l'administration, des échanges d'informations entre les différentes administrations et entre l'administration et les organismes parapublics. Tout ceci doit naturellement être mis en œuvre dans le respect du cadre légal de la protection de la sphère privée des citoyens. Enfin, il sera nécessaire d'intégrer le fonctionnement des différents organismes gouvernementaux dans un cadre global qui fera émerger des organisations transversales. Néanmoins, n'oublions pas que mesurer l'efficacité de l'administration est une tâche difficile.

- L'e-administration améliore la qualité des services : Le point essentiel des programmes de réforme et de modernisation de l'administration est une approche centrée sur le citoyen plutôt que sur l'administration. Privilégier le service au citoyen vise à offrir à l'utilisateur une interface unique et cohérente de l'administration qui reflète ses besoins plutôt que tous les méandres de la structure complexe de l'administration. Cette préoccupation est présente depuis longtemps dans de nombreux pays et précède parfois la généralisation de l'internet. Une approche centrée sur le citoyen doit dispenser l'utilisateur de l'obligation de comprendre les structures de l'administration ainsi que les relations complexes et multiples entre les différentes entités de l'administration. Du point de vue de l'utilisateur, l'administration devrait apparaître comme une seule organisation unifiée et cohérente. Il ne s'agit pas de développer seulement un portail unique pour faire l'interface entre l'utilisateur et les différentes structures métiers. Il s'agit bien de transformer le gouvernement et d'intégrer le fonctionnement des différents organismes gouvernementaux dans un cadre global qui fera émerger des organisations transversales.
- L'e-administration peut aider à instaurer la confiance entre l'administration et les citoyens : Restaurer la confiance entre l'administration et les citoyens est une condition fondamentale de bonne gouvernance. Les technologies de l'information peuvent y contribuer. La démocratie électronique peut favoriser la participation du citoyen au processus démocratique. L'e-administration accroît la transparence et l'ouverture de l'administration. Par exemple, les prestations électroniques de service dans le domaine de la passation des marchés publics, développées dans plusieurs pays de l'OCDE, favorisent la transparence de l'administration – le citoyen peut consulter les résultats des appels d'offre publics – et luttent efficacement contre la fraude et la corruption dans les achats. Promouvoir la transparence et lutter contre les fraudes permettent d'instaurer la confiance.

- L'e-administration est un instrument de réforme : L'e-administration n'est pas une fin en soi mais un moyen pour faciliter la réussite des objectifs de l'action gouvernementale. L'e-administration doit s'inscrire dans le cadre d'un programme de réforme et de modernisation de l'Etat. La technologie seule ne suffit pas. Les structures et les méthodes de travail doivent aussi être remises en cause. L'erreur à ne pas commettre serait de développer l'e-administration sur l'organisation existante. A l'autre extrême, il ne faut pas non plus tenter de restructurer l'administration autour de la technologie la plus récente. La plupart des usagers – citoyens ou entreprises- interagissent avec leur administration plusieurs fois dans l'année. Aux canaux traditionnels que sont le courrier, le courriel, le téléphone et le contact humain aux guichets, l'e-administration offre un nouveau canal de communication, celui d'Internet. La mise en place d'une prestation électronique de service nécessite bien plus qu'une simple automatisation des processus de travail existants. L'e-administration est la voie incontournable d'une réingénierie des processus qui vise à repenser les processus métier et à les rendre plus efficace. Cette approche permet de passer d'une organisation verticale en silo à une organisation horizontale ou transversale nécessaire au déploiement de l'e-administration.
- L'e-administration encourage le partage d'information : Dans la plupart des pays de l'OCDE, le modèle actuel de l'administration publique limite l'échange d'information parce que la collecte et l'usage des données sont segmentés à l'image de l'administration elle-même. Toutefois, cette séparation liée aux fonctions sert aussi à protéger la vie privée des citoyens. Le défi qu'impose le développement de l'e-administration est de trouver un juste équilibre entre protection de la sphère privée, efficience et qualité de service. L'échange et le partage de données se déclinent selon trois exigences complémentaires. La première, l'interopérabilité technique, concerne les aspects liés à la connexion technique des systèmes informatiques. Il s'agit de s'assurer que les technologies utilisées permettent la connexion et la communication entre les différents systèmes informatiques. Prendre en compte les aspects techniques de l'interopérabilité est une condition nécessaire mais pas suffisante pour assurer le partage effectif d'information. Encore faut-il s'assurer que les données échangées ou partagées aient un sens exact, défini et compréhensible des différents systèmes et des différents acteurs. C'est la deuxième exigence, l'interopérabilité sémantique. Elle consiste à faire en sorte que le sens exact des données échangées soit préservé et soit compréhensible par toutes les personnes, les applications et les entités concernées. C'est aussi le moyen de faciliter le passage de la donnée à l'information et de l'information à la connaissance. La prise en compte de l'interopérabilité sémantique passe concrètement par une nécessaire réflexion sur la

standardisation des données, l'utilisation de nomenclatures métiers, de métadonnées qui définissent la sémantique de la donnée, le contexte lié à son contenu.

3. Etat des lieux de l'administration publique électronique en Algérie :

L'état des lieux de l'administration publique électronique en Algérie peut être caractérisé par les éléments suivants :

- Infrastructure technologique : L'Algérie a fait des progrès significatifs dans le développement de son infrastructure technologique, notamment en termes d'extension de l'accès à Internet et de la connectivité. Cependant, des disparités subsistent entre les zones urbaines et rurales, ainsi qu'en ce qui concerne la qualité de la connexion.
- Portails gouvernementaux : L'Algérie a mis en place des portails gouvernementaux pour fournir des services en ligne aux citoyens et aux entreprises. Ces portails permettent l'accès à des informations administratives, des formulaires en ligne et la soumission de demandes de services.
- Services en ligne : Les services en ligne offerts par l'administration électronique en Algérie sont encore limités. Certains services tels que le paiement des factures et l'accès aux documents administratifs sont disponibles, mais il reste encore du chemin à parcourir pour offrir une gamme complète de services en ligne.
- Simplification des procédures administratives : Des efforts ont été déployés pour simplifier les procédures administratives et réduire la bureaucratie. Cependant, des obstacles persistants tels que la lourdeur administrative, les retards dans le traitement des demandes et le manque de transparence entravent encore la pleine efficacité de l'administration électronique.
- Sensibilisation et formation : La sensibilisation des citoyens et des fonctionnaires à l'administration électronique est encore en cours. Des programmes de formation ont été mis en place pour familiariser les utilisateurs avec les services en ligne et améliorer leur utilisation.
- Sécurité des données : La sécurité des données personnelles et des transactions en ligne demeure une préoccupation majeure. Des efforts sont nécessaires pour renforcer la protection des données, lutter contre la cybercriminalité et renforcer la confiance des utilisateurs dans l'administration électronique.

On peut avancer que bien que des avancées aient été réalisées, l'administration publique électronique en Algérie est encore en phase de développement. Des actions supplémentaires sont nécessaires pour étendre la gamme de services en ligne, simplifier les procédures administratives, renforcer la sécurité des données et sensibiliser davantage les utilisateurs

aux avantages de l'administration électronique. Cependant, afin de moderniser l'administration, les différentes actions menées par les pouvoirs publics ont été axées sur (Site du groupe Thales, 2021):

1. **La biométrie** : Comme nous le détaillons dans notre dossier sur la biométrie au service de l'identification, cette technologie s'est rapidement distinguée comme la plus pertinente pour identifier et authentifier les personnes de manière fiable et rapide, en fonction de caractéristiques biologiques uniques. En Algérie, des mesures ont été prises pour intégrer les données biométriques dans tous les documents administratifs, avec une meilleure coordination entre les ministères. Pour ce faire, le ministère de l'Intérieur travaille avec les départements informatiques de toutes les régions (wilayas). L'enregistrement biométrique est effectué au niveau municipal, en plus de l'inscription actuellement gérée au niveau régional, et ceci pour les 547 agglomérations de communes.
2. **Un registre national numérique pour l'Algérie** : Chaque certificat de naissance papier est numérisé pour être intégré dans une base de données nationale. Le succès de ce programme a motivé tous les ministères concernés. Une base de données nationale a été créée pour l'immatriculation des véhicules. Aujourd'hui ces documents peuvent être délivrés dans toute division administrative.
3. **Le Numéro d'Identification National unique (NIN)** : La mettre en œuvre le NIN qui est actuellement généré pour le passeport électronique est aussi réalisé pour la CNIBE. Il est une composante du registre national d'état civil et est destiné à éliminer les confusions dues aux erreurs d'orthographes et aux homonymies et améliorer aussi l'accès aux données d'identification du titulaire d'un document.
4. **Signature électronique et services électroniques** : Le déploiement de ces nouveaux titres numériques peut apporter de réels services et bénéfices aux citoyens et aux entreprises dans des conditions compatibles avec les nouvelles règles de protection des données et des libertés personnelles.

Certaines actions ont été menées également pour mettre en place l'administration électronique telle que la mise en ligne du portail El Mouwatin. Ce portail (www.elmouwatin.dz), a été élaboré dans le but de moderniser l'administration et la rapprocher davantage du citoyen en lui présentant des informations qui peuvent le servir à tout moment. Il s'agit en fait d'un guichet unique contenant plusieurs rubriques ayant trait à l'état civil, l'Internet, les technologies et services en ligne entre autres, de telle manière à orienter directement le citoyen vers une administration objet de sa recherche. Cela permettra, au fait, de simplifier les démarches du citoyen en l'orientant vers l'objet de sa préoccupation, voire de sa recherche.

4. La Carte Chiffa : Exemple de modernisation administrative en Algérie :

Il est important de rappeler que le système de sécurité sociale en Algérie repose sur le principe de l'assurance, où chaque travailleur est tenu de verser une cotisation obligatoire en fonction de ses revenus. Ce principe d'assurance nécessite un mécanisme permettant d'identifier les bénéficiaires légitimes et d'exclure ceux qui ne cotisent pas. Cependant, la question de la contractualisation et de l'échange d'informations entre la Caisse nationale des assurances sociales (CNAS) et les établissements publics de santé fait toujours l'objet de débats, notamment dans le cadre de la contribution de la CNAS au financement des établissements de santé par le biais d'un forfait-hôpital. La contractualisation joue un rôle essentiel dans la connaissance précise du statut des personnes admises dans le système de soins, qu'il s'agisse d'assurés sociaux, de personnes à charge d'un assuré social, de personnes démunies non assurées socialement, etc (www.Wikipedia.com., 2023). La contractualisation, dans ce contexte, offre une transparence dans les relations entre le financeur et le prestataire de soins, ce qui permet une meilleure maîtrise des dépenses liées à l'assurance maladie. On peut dire que la contractualisation et l'échange d'informations entre la CNAS et les établissements de santé constituent des moyens de garantir la transparence et de mieux contrôler les dépenses de l'assurance maladie en identifiant précisément les bénéficiaires et leur statut. La carte Chifa en Algérie peut être considérée comme un outil de transparence dans le domaine de la santé. Cette carte d'identité électronique intègre des informations biométriques et permet aux citoyens d'accéder aux services de soins de manière transparente et sécurisée. En utilisant la carte Chifa, les patients peuvent être facilement identifiés et leurs informations médicales peuvent être rapidement consultées par les professionnels de la santé autorisés. Cela permet d'éviter les erreurs d'identification et facilite la coordination des soins entre les différents établissements de santé. De plus, la carte Chifa contribue à la transparence des transactions financières dans le domaine de la santé. Elle permet de suivre les paiements des services médicaux effectués par l'assurance maladie, ce qui réduit les risques de fraude et favorise une utilisation plus efficiente des ressources. Cette carte, identique pour tous les régimes obligatoires et utilisable seulement en Algérie. Le décret exécutif n° 18-228 modifiant et complétant certaines dispositions du décret exécutif n° 10-116 du 18 avril 2010, prévoit dans son article 8 d'insérer dans la carte Chifa les données relatives aux prestations de la mutuelle de l'assuré. Cette carte contient les informations suivantes (Site Algérie éco, 2023):

- Des données visibles comportant un numéro d'émetteur, un numéro propre à la carte, la date d'émission de cette dernière et des données d'identification du titulaire, à savoir son Numéro de sécurité sociale, son nom de famille, son prénom, sa date de

naissance, une photographie en couleur, de face, tête nue, récente et parfaitement ressemblante, et un signe d'identification de la carte en relief ;

- Des données inscrites dans le composant électronique de la carte :
 1. Les données visibles mentionnées ci-dessus ainsi que la période de validité de la carte, le nom de famille du titulaire s'il diffère du nom d'usage, ses autres prénoms le cas échéant, sa date de naissance, son adresse et la photographie numérisée identique à celle figurant sur la carte,
 2. Les données relatives aux droits aux prestations en nature au regard d'un régime de base d'assurance maladie,
 3. Les données relatives au choix du médecin traitant du titulaire de la carte.

5. Urgence de l'accélération de l'usage des TIC dans l'administration publique :

En Algérie, le cyberspace offrait la possibilité aux citoyens de s'informer sur les avancées réalisées dans les pays qui lui sont comparables en termes d'accès rapide à l'information et de service en ligne. C'est la pression sociale donc émanant des simples usagers ou des professionnels qui a contraint le gouvernement à développer sérieusement les TIC, et à numériser l'administration afin d'offrir un service public rapide, fiable et efficace (Lounes, 2018 p. 500). Selon les experts, le taux de réalisation du projet « e-Algérie 2013 » est insuffisant pour l'émergence à une économie numérisée, et cela est dû à une utilisation insuffisante de l'infrastructure mise en place, à la faiblesse des contenus et services développés mais également aux faiblesses de l'environnement juridique, institutionnel et économique du pays et l'absence d'une structure ayant suffisamment d'autorité pour diriger et coordonner des actions de développement nécessairement multisectorielles. En effet les TIC restent encore à la traîne en Algérie et l'échec est patent (Fortas, 2017 p. 62) . Contrairement aux pays voisins, la Tunisie et le Maroc, le débit internet reste faible dans la majeure partie du temps et, souvent, les connexions sont lentes, les internautes de certaines grandes villes du pays y accèdent difficilement, la mise en place des services en ligne ou encore le paiement en ligne ne sont pas vraiment disponibles. Même constat pour le taux de pénétration à internet et les tarifs d'accès à qui sont trop excessifs en Algérie par rapport à d'autres pays, etc. En outre, l'Algérie connaît un grand vide juridique dans le domaine des TIC, la législation algérienne n'a pas encore mis à jour ses lois pour réglementer les nouvelles activités liées au numérique, à part la loi relative à la prévention et à la lutte contre les infractions liées aux TICs (cybercriminalité) , et celle

adoptée début 2015 fixant les règles générales relatives à la signature et la certification électroniques. Les autres projets de loi annoncés par le gouvernement n'ont pas encore vu le jour, comme c'est le cas avec la protection des données personnelles, le commerce électronique, le paiement électronique, le Cloud, ...qui ne sont toujours pas prises en compte dans la législation algérienne (Benaissi, 2016).

6. Conclusion :

A l'instar de la majorité des pays du monde, l'Etat Algérien est appelé à tirer profit des avancées technologiques en matière de digitalisation des processus de la gestion publique, et cela dans la perspective d'ancrer l'E-gouvernement dans les pratiques de gestion publique et d'accélérer le processus de modernisation. Cependant, le développement de l'administration électronique introduit des changements significatifs et plonge le secteur public dans l'ère numérique.

Aujourd'hui, l'administration électronique est en train de devenir une réalité en Algérie malgré tous les obstacles rencontrés. Les expériences se multiplient, les services publics s'organisent, les fournisseurs de technologies peaufinent leurs offres, les citoyens consomment de plus en plus de services en ligne. En effet, il est important et urgent qu'une vision prospective et qu'une approche concrète soient définies et mises en œuvre pour que la société d'information et l'économie numérique aient un impact sur la croissance et puissent constituer une économie alternative aux hydrocarbures. Cependant, cette modernisation de l'administration, doit nécessairement s'accompagner de réformes législatives, d'un cadre juridique propre. C'est le cas notamment en ce qui concerne le statut juridique des échanges, la protection des données personnelles, la mise en place d'une procédure de signature électronique qui permettra d'authentifier l'origine du message et d'assurer l'intégrité de son contenu. Il en est de même des rapports entre l'administration et les acteurs impliqués dans le processus de mise en forme de "cet interface", ainsi que la participation des administrés aux décisions publiques via la cyberdémocratie.

Enfin, les autorités publiques doivent veiller à éviter que l'administration en ligne n'accroisse davantage la fracture numérique, que l'administration en ligne ne profite qu'à une minorité. Il serait utile de préconiser des programmes de formation permettant d'acquérir les connaissances de base nécessaires à l'utilisation des TIC. En définitive, aujourd'hui, avec l'e-administration nous assistons à un passage à l'État en réseau.

Liste Bibliographique :

• **Articles de journal :**

1. Fortas, F. 2017. La E-administration un levier indispensable pour la modernisation de l'administration publique en Algérie. Revue Recherches économiques. 2017, 16.
2. Lounes, h. 2018. L'administration électronique en Algérie, entre plan et réalisations. Revue des Sciences Economiques, de Gestion et Sciences Commerciales. Université de M'sila, 2018, Vol. 11, N° : 02, p 496 – 506.
3. Reddick C G, Turner M, C,. 2012. Channel choice and public service delivery in Canada : Comparing e-government to traditional service delivery. Government Information Quarterly, Volume 29, Issue 1, January 2012, Pages 1-11., 2012, Vol. Volume 29, Issue 1, Pages 1-11.
4. Roux. L. 2010. L'administration électronique : un vecteur de qualité de service pour les usagers ? . Informations sociales. o Roux. L, L'administration électronique : un vecteur de qualité de service pour les usagers ? Dans Informations sociales 2010/2 (n° 158), pages 20 à 29. 2010, Vol. 2, n° 158, pages 20 à 29.

• **Sites internet :**

5. Benaissi, Merzak. 2016. Economie numérique. s.l. : <http://blog.economie-numerique.net/2016/03/05/economie-numerique-en-algerie-pourquoi-ce-retard/>, 2016.
6. Christine Aïdonidis, Giorgio Pauletto. 2007. e-Administration : enjeux et facteurs clés de succès. s.l. : http://petaouchnoc.free.fr/du/DU%20CDP/DU%20Ouf/CDP/e-Administration_V1.0.pdf, V 1.0 / 2007-04-23, 2007.
7. Site Algérie éco. 2023. <https://www.algerie-eco.com/2021/02/17/cnas-comment-obtenir-une-nouvelle-carte-chifa/>. 2023.
8. Site du groupe Thales. 2021. o Site du groupe Thales : <https://www.thalesgroup.com/fr/europe/france/dis/gouvernement/etudes-de-cas/carte-nationale-identite-algerie> Consulté le 05/11/2021. 2021.
9. West, D. 2001. Global e-gouvernement survey. s.l. : World markets research center, Brown University, 2001.
10. www.Wikipedia.com., La carte chiffa in :. 2023. s.l. : <https://legal-doctrine.com/edition/Tout-sur-la-carte-chifa-en-Alg%C3%A9rie/>, 2023.